



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 mars 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Comité consultatif**  
**Vingt-deuxième session**  
18-22 février 2019  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Rapport du Comité consultatif sur sa vingt-deuxième session**

## **Rapport du Comité consultatif sur sa vingt-deuxième session\***

*Rapporteur : Jean Ziegler*

---

\* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original.

GE.19-05246 (F) 230419 250419



\* 1 9 0 5 2 4 6 \*

Merci de recycler



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Résolutions adoptées par le Comité consultatif à sa vingt-deuxième session .....	3
II. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux .....	8
A. Ouverture et durée de la session .....	8
B. Composition du Comité consultatif .....	9
C. Participation .....	9
D. Séances .....	9
E. Élection du Bureau .....	9
F. Adoption de l'ordre du jour .....	10
G. Organisation des travaux .....	10
III. Demandes actuellement à l'examen, adressées au Comité consultatif en application de résolutions du Conseil des droits de l'homme .....	10
IV. Mise en œuvre des sections III et IV de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, en date du 18 juin 2007, et de la section III de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil, en date du 25 mars 2011 .....	12
A. Examen des méthodes de travail .....	12
B. Ordre du jour et programme de travail annuel, y compris les nouvelles priorités .....	12
V. Rapport du Comité consultatif sur sa vingt-deuxième session .....	12
<b>Annexes</b>	
I. Documents issued for the twenty-second session of the Advisory Committee .....	13
II. List of speakers .....	14

## I. Résolutions adoptées par le Comité consultatif à sa vingt-deuxième session

### 22/1. Activités des fonds vautours et incidences sur les droits de l'homme

*Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,*

*Rappelant* la résolution 34/3 du Conseil des droits de l'homme en date du 23 mars 2017, dans laquelle le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport intermédiaire du Comité consultatif sur les activités des fonds vautours et leurs incidences sur les droits de l'homme<sup>1</sup>, et a prié le Comité consultatif de lui présenter un rapport final sur la question à sa trente-neuvième session, pour examen,

*Rappelant également* la résolution 37/11 du Conseil des droits de l'homme en date du 22 mars 2018, dans laquelle le Conseil a prié le Comité consultatif de poursuivre ses travaux en vue de lui soumettre son rapport final à sa quarante et unième session,

*Rappelant en outre* qu'à sa dix-neuvième session, le Comité consultatif a créé un groupe de rédaction, actuellement composé d'Ibrahim Abdulaziz Alsheddi, Mohamed Bennani, Ion Diaconu, Mikhail Lebedev et Jean Ziegler (Rapporteur), et qu'à sa vingt-deuxième session Mikhail Lebedev a été désigné nouveau Président,

1. *Prend note avec satisfaction* du projet de rapport final sur les activités des fonds vautours et leurs incidences sur les droits de l'homme, soumis par le groupe de rédaction au Comité consultatif à sa vingt-deuxième session<sup>2</sup>,

2. *Adopte* le projet de rapport final *ad referendum* et charge le Rapporteur d'en établir la version définitive.

8<sup>e</sup> séance  
22 février 2019

[Adoptée sans vote.]

### 22/2. Effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme

*Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,*

*Rappelant* la résolution 34/8 du Conseil des droits de l'homme en date du 23 mars 2017, dans laquelle le Conseil a prié le Comité consultatif de mener une étude et d'établir un rapport sur les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, en mettant un accent particulier sur les droits économiques, sociaux et culturels, notamment du fait de la réorientation de l'investissement étranger direct, de la réduction des apports de capitaux, de la destruction des infrastructures, de la limitation du commerce extérieur, de la perturbation des marchés financiers, des répercussions négatives sur certains secteurs économiques et des entraves à la croissance économique, en recommandant des mesures à prendre par les gouvernements, les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, les organisations régionales et internationales et les organisations de la société civile à cet égard, et de présenter ledit rapport au Conseil des droits de l'homme à sa trente-neuvième session, en vue de son examen lors du dialogue,

*Rappelant en outre* qu'à sa dix-neuvième session, le Comité consultatif a créé un groupe de rédaction, actuellement composé de Lazhari Bouzid, Alessio Bruni, Ion Diaconu, Karla Hananía de Varela (Présidente), Ludovic Hennebel, Mikhail Lebedev, José Augusto Lindgren Alves, Xinsheng Liu, Ajai Malhotra, Mona Omar (Rapporteuse) et Elizabeth Salmón,

<sup>1</sup> A/HRC/33/54.

<sup>2</sup> A/HRC/AC/22/CRP.1.

*Notant qu'à sa trente-huitième session, le Conseil des droits de l'homme a décidé de prolonger le délai qu'il lui avait accordé pour achever l'étude en vue de la lui soumettre à sa quarante-deuxième session,*

1. *Accueille avec satisfaction* les réponses au questionnaire qui a été distribué à l'issue des débats tenus à la vingt et unième session du Comité, reçues d'États, d'institutions nationales des droits de l'homme et d'organisations non gouvernementales ;

2. *Prend note* du projet de rapport sur les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme que le groupe de rédaction lui a soumis à sa vingt-deuxième session<sup>3</sup> ;

3. *Prie* le groupe de rédaction de parachever son rapport au Conseil des droits de l'homme en tenant compte des débats tenus par le Comité consultatif à sa session en cours, après l'avoir fait distribuer par voie électronique à tous les membres du Comité consultatif pour approbation.

8<sup>e</sup> séance  
22 février 2019

[Adoptée sans vote.]

### **22/3. Effets négatifs du non-rapatriement des fonds d'origine illicite sur la jouissance des droits de l'homme**

*Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,*

*Rappelant* la résolution 34/11 du Conseil des droits de l'homme en date du 23 mars 2017, dans laquelle le Conseil l'a prié de faire fond sur l'étude qu'il lui avait demandé de réaliser dans sa résolution 31/22 du 24 mars 2016 pour mener une nouvelle étude sur la possibilité d'utiliser les fonds illicites non rapatriés, notamment en les monétisant ou en créant des fonds d'investissement, pendant que sont menées à terme les procédures juridiques nécessaires et conformément aux priorités nationales, en vue d'appuyer la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ainsi de contribuer à promouvoir plus avant les droits de l'homme, dans le droit fil des obligations découlant du droit international des droits de l'homme, et lui a demandé de lui présenter cette nouvelle étude à sa trente-neuvième session,

*Rappelant également* que, dans sa résolution 34/11, le Conseil des droits de l'homme lui a aussi demandé de solliciter, dans le cadre de l'élaboration de l'étude susmentionnée, les vues et les contributions des États Membres, des organisations internationales et régionales compétentes, des organismes des Nations Unies concernés, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des organisations non gouvernementales et des autres parties intéressées,

*Rappelant en outre* qu'à sa dix-neuvième session, il a créé un groupe de rédaction, actuellement composé d'Ibrahim Abdulaziz Alsheddi, Ludovic Hennebel, Mikhail Lebedev, Ajai Malhotra (Président), Mona Omar, Dheerujlall Seetulsingh (Rapporteur), Changrok Soh et Jean Ziegler,

*Notant qu'à sa trente-huitième session, le Conseil des droits de l'homme a décidé de prolonger le délai qu'il lui avait accordé pour achever l'étude et l'a prié de lui soumettre celle-ci à sa quarante-deuxième session,*

1. *Accueille avec satisfaction* les réponses au questionnaire qui a été redistribué à l'issue des débats tenus à sa vingt et unième session ;

2. *Prend note* du projet de rapport sur l'étude susmentionnée, que le groupe de rédaction lui a soumis à sa vingt-deuxième session<sup>4</sup> ;

<sup>3</sup> A/HRC/AC/22/CRP.2.

<sup>4</sup> A/HRC/AC/22/CRP.3.

3. *Prie* le groupe de rédaction de mettre au point la version finale du rapport pour présentation au Conseil des droits de l'homme en tenant compte des débats qu'il a tenus à sa présente session et après l'avoir fait distribuer par voie électronique à tous ses membres pour approbation.

8<sup>e</sup> séance  
22 février 2019

[Adoptée sans vote.]

#### **22/4. Contribution du développement à la jouissance de tous les droits de l'homme**

*Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,*

*Rappelant* la résolution 35/21 du Conseil des droits de l'homme en date du 22 juin 2017, dans laquelle le Conseil a prié le Comité consultatif de mener une étude sur la manière dont le développement contribue à la jouissance par tous de tous les droits de l'homme, en particulier sur les succès rencontrés et les meilleures pratiques, et de lui soumettre le rapport correspondant avant sa quarante et unième session,

*Rappelant également* qu'à sa dix-neuvième session, le Comité consultatif a constitué un groupe de rédaction, actuellement composé de Mohamed Bennani, Lazhari Bouzid, Mikhail Lebedev (Rapporteur), Xinsheng Liu (Président), Ajai Malhotra, Dheerujlall Seetulsingh, Changrok Soh, Cheik Tidiane Thiam et Jean Ziegler,

1. *Prend note* du projet de rapport final sur l'étude susmentionnée, que le groupe de rédaction a soumis au Comité consultatif à sa vingt-deuxième session<sup>5</sup> ;
2. *Adopte* le projet de rapport final *ad referendum* et charge le Rapporteur d'en établir la version définitive.

8<sup>e</sup> séance  
22 février 2019

[Adoptée sans vote.]

#### **22/5. Politiques nationales et droits de l'homme**

*Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,*

*Rappelant* la résolution 35/32 du Conseil des droits de l'homme en date du 23 juin 2017, dans laquelle le Conseil lui a demandé de mener une étude susceptible d'aider les États à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tenant compte des droits de l'homme dans leurs politiques nationales, en s'appuyant pour ce faire sur les documents compilés par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et de lui présenter cette étude en même temps que les rapports qu'il doit lui soumettre à sa quarante-cinquième session, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'adoption du Programme 2030,

*Rappelant également* qu'à sa dix-neuvième session, il a créé un groupe de rédaction, actuellement composé de Ion Diaconu (Rapporteur), Karla Hananía de Varela, Ludovic Hennebel, Ajai Malhotra, Kaoru Obata, Mona Omar, Elizabeth Salmón, Dheerujlall Seetulsingh, Changrok Soh (Président) et Cheikh Tidiane Thiam,

1. *Se félicite et prend note* de l'ébauche actualisée de l'étude que le groupe de rédaction a élaborée ;
2. *Se félicite* de la participation d'experts externes aux débats et constate que les échanges de vues ont permis de recueillir des contributions intéressantes qui aideront le groupe de rédaction dans son travail ;

<sup>5</sup> A/HRC/AC/22/CRP.4.

3. *Note* que le groupe de rédaction s'est entretenu avec lui à ce sujet et lui a notamment rendu compte des rapports présentés oralement par le Rapporteur et par un des membres du groupe lors des forums consacrés au développement durable ;

4. *Décide* de poursuivre l'échange de vues sur ce sujet avec des experts externes et des membres du Haut-Commissariat, en vue d'élaborer l'étude conformément à la résolution 35/32 du Conseil des droits de l'homme ;

5. *Invite* les membres du groupe de rédaction à poursuivre leurs discussions intersessions et à continuer de participer et de contribuer aux consultations régionales sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi qu'à l'informer, à sa vingt-troisième session, des activités qu'ils auront menées dans le cadre de l'élaboration du rapport devant être soumis pour adoption au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-cinquième session ;

6. *Prie* le Haut-Commissariat de l'informer de tous les documents établis par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales sur les différentes questions relatives à la mise en œuvre du Programme 2030 dès qu'ils seront disponibles.

8<sup>e</sup> séance  
22 février 2019

[Adoptée sans vote.]

## **22/6. Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

*Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,*

*Rappelant* les résolutions 72/157 et 73/262 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 19 décembre 2017 et du 22 décembre 2018, dans lesquelles l'Assemblée a demandé au Conseil des droits de l'homme de continuer de suivre de près la situation mondiale en matière d'égalité raciale et, à cet égard, de réaliser, par l'intermédiaire de son Comité consultatif, une étude sur les moyens les mieux adaptés d'évaluer la situation et de déceler les lacunes et les chevauchements d'activités potentiels,

*Rappelant également* qu'à sa vingt et unième session, le Comité a créé un groupe de rédaction, actuellement composé de Ion Diaconu, Karla Hananía de Varela, Ludovic Hennebel (Rapporteur), Mikhail Lebedev, José Augusto Lindgren Alves, Ajai Malhotra, Mona Omar, Elizabeth Salmón et Dheerujlall Seetulsingh (Président),

1. *Accueille avec satisfaction* les réponses au questionnaire qui a été distribué à l'issue des débats tenus à la vingt et unième session du Comité, et encourage les mécanismes d'experts qui ont été consultés de poursuivre leur coopération avec le groupe de rédaction ;

2. *Prend note* du document de travail présenté par le groupe de rédaction au Comité à sa vingt-deuxième session ;

3. *Note* que le groupe de rédaction et le Comité en formation plénière ont tenu des réunions pour examiner la question ;

4. *Décide* d'adresser une note verbale aux États Membres et aux autres parties prenantes, y compris les organisations internationales, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales, dans laquelle il leur demandera de présenter, le 30 avril 2019 au plus tard, des contributions sur les moyens les mieux adaptés d'évaluer la situation mondiale en matière d'égalité raciale ;

5. *Demande* au groupe de rédaction de lui présenter, à sa vingt-troisième session, les grandes lignes préliminaires de l'étude, en tenant compte des contributions susmentionnées reçues des parties prenantes ;

6. *Encourage* les parties prenantes à contribuer aux travaux en cours.

8<sup>e</sup> séance  
22 février 2019

[Adoptée sans vote.]

## **22/7. Rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme**

*Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,*

*Rappelant* la résolution 37/23 du Conseil des droits de l'homme en date du 23 mars 2018, dans laquelle le Conseil a prié le Comité consultatif de mener une étude sur le rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de lui présenter un rapport sur ce sujet avant sa quarante-troisième session,

*Rappelant également* qu'à sa vingt et unième session, le Comité consultatif a créé un groupe de rédaction, actuellement composé de Mohamed Bennani, Lazhari Bouzid (Rapporteur), Alessio Bruni, Ion Diaconu, Ludovic Hennebel, Xinsheng Liu (Président), Ajai Malhotra, Kaoru Obata, Elizabeth Salmón, Dheerujall Seetulsingh et Changrok Soh,

1. *Se félicite et prend note* de la version préliminaire de l'étude élaborée par le groupe de rédaction<sup>6</sup> ;
2. *Prend note avec satisfaction* des réponses reçues d'États, d'institutions nationales des droits de l'homme et d'organisations non gouvernementales à la note verbale distribuée à l'issue des débats qui ont eu lieu à la vingt et unième session du Comité ;
3. *Note* que le groupe de rédaction et le Comité consultatif en formation plénière ont tenu des réunions pour examiner la question ;
4. *Prie* le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de donner un aperçu de ses programmes d'assistance technique et de faire un exposé oral à la vingt-troisième session du Comité consultatif ;
5. *Prie* le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud d'apporter leur contribution en ce qui concerne le rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme ;
6. *Prie* le groupe de rédaction de lui soumettre, à sa vingtième-troisième session, un projet d'étude qui tienne compte des réponses reçues à la note verbale susmentionnée et des débats tenus à la présente session ;
7. *Encourage* les parties prenantes à contribuer aux travaux en cours.

8<sup>e</sup> séance  
22 février 2019

[Adoptée sans vote.]

<sup>6</sup> A/HRC/AC/22/CRP.6.

## 22/8. Importance d'un instrument juridiquement contraignant sur le droit au développement

*Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,*

*Rappelant* la résolution 39/9 du Conseil des droits de l'homme en date du 27 septembre 2018, dans laquelle le Conseil a prié le Comité consultatif d'établir, en tenant compte des vues des États Membres, un rapport fondé sur des travaux de recherche sur l'importance d'un instrument juridiquement contraignant sur le droit au développement, de présenter un exposé oral sur l'état d'avancement du rapport au Conseil à sa quarante-deuxième session, et de lui présenter le rapport à sa quarante-cinquième session,

1. *Désigne* comme membres du groupe de rédaction chargé de préparer le rapport, les membres du Comité consultatif suivants : Lazhari Bouzid, Ion Diaconu, Karla Hananía de Varela, Ludovic Hennebel, Xinsheng Liu, Ajai Malhotra, Elizabeth Salmón et Cheikh Tidiane Thiam ;

2. *Note* que le groupe de rédaction a élu M. Hennebel Président et M. Malhotra Rapporteur ;

3. *Note également* que le groupe de rédaction et le Comité consultatif en formation plénière ont tenu des réunions pour examiner la question ;

4. *Accueille avec satisfaction* la participation d'experts externes aux débats et constate que ces débats ont apporté de précieuses contributions qui seront très utiles aux travaux du groupe de rédaction ;

5. *Décide* d'adresser une note verbale aux États Membres et aux autres parties prenantes, y compris les organisations internationales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales, pour les prier de lui soumettre, le 30 avril 2019 au plus tard, des contributions sur l'importance d'un instrument juridiquement contraignant sur le droit au développement ;

6. Demande au groupe de rédaction de lui soumettre, à sa vingt-troisième session, les grandes lignes préliminaires de l'étude, en tenant compte des réponses reçues à la note verbale susmentionnée, en vue de présenter un exposé oral sur l'état d'avancement du rapport au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-deuxième session ;

7. *Encourage* les parties prenantes à contribuer aux travaux en cours.

8<sup>e</sup> séance  
22 février 2019

[Adoptée sans vote.]

## II. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

### A. Ouverture et durée de la session

1. Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, créé en application de la résolution 5/1 du Conseil en date du 18 juin 2007, a tenu sa vingt-deuxième session à l'Office des Nations Unies à Genève, du 18 au 22 février 2019. La session a été ouverte par un des Vice-Présidents de la vingtième session, M. Changrok Soh.

2. À la 1<sup>re</sup> séance, tenue le 18 février 2019, le Président du Conseil des droits de l'homme, M. Coly Seck, a prononcé une déclaration liminaire.

3. À la même séance, le chef du Service de l'Examen périodique universel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (ci-après, le Haut-Commissariat), M. Gianni Magazzeni, a fait une déclaration au nom du Haut-Commissaire.

4. À la même séance également, les participants ont observé une minute de silence en hommage aux victimes de violations des droits de l'homme dans le monde.



## B. Composition du Comité consultatif

5. Le Comité consultatif se compose des personnes dont le nom suit<sup>7</sup> : Ibrahim Abdulaziz Alsheddi (Arabie saoudite, 2021) ; Mohamed Bennani (Maroc, 2020) ; Lazhari Bouzid (Algérie, 2019) ; Alessio Bruni (Italie, 2021) ; Ion Diaconu (Roumanie, 2020) ; Karla Hananía de Varela (El Salvador, 2019) ; Ludovic Hennebel (Belgique, 2020) ; Mikhail Lebedev (Fédération de Russie, 2019) ; José Augusto Lindgren Alves (Brésil, 2021) ; Xinsheng Liu (Chine, 2019) ; Ajai Malhotra (Inde, 2020) ; Kaoru Obata (Japon, 2019) ; Mona Omar (Égypte, 2019) ; Elizabeth Salmón (Pérou, 2020) ; Dheerujllal Seetulsingh (Maurice, 2020) ; Changrok Soh (République de Corée, 2020) ; Cheikh Tidiane Thiam (Sénégal, 2021) et Jean Ziegler (Suisse, 2019).

## C. Participation

6. Des membres du Comité consultatif, des observateurs d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des représentants d'organisations non gouvernementales ont participé à la session.

## D. Séances

7. Au cours de sa vingt-deuxième session, le Comité consultatif a tenu huit séances plénières et neuf séances privées. Les groupes de rédaction ont tenu des séances privées sur les questions suivantes : politiques nationales et droits de l'homme ; administrations locales ; importance d'un instrument juridiquement contraignant sur le droit au développement ; activités des fonds vautours et leurs incidences sur les droits de l'homme ; effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme ; effets négatifs du non-rapatriement des fonds d'origine illicite sur la jouissance des droits de l'homme ; contribution du développement à la jouissance de tous les droits de l'homme ; appel mondial pour l'application intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban ; rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme. En outre, le Comité consultatif a tenu des séances privées avec le Bureau du Conseil des droits de l'homme, des coordonnateurs régionaux et des coordonnateurs de groupes politiques. Il a également tenu une séance publique ouverte aux États Membres, aux représentants des organisations non gouvernementales et aux représentants des institutions nationales des droits de l'homme.

## E. Élection du Bureau

8. Conformément à l'article 103 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et de l'article 5 du règlement intérieur du Comité consultatif, les membres du Bureau dont le nom suit ont été élus par acclamation à la 1<sup>re</sup> séance de la vingt-deuxième session, tenue le 18 février 2019 :

Présidente :	Elizabeth Salmón
Vice-Présidents :	Lazhari Bouzid Ion Diaconu Kaoru Obata
Rapporteur :	Jean Ziegler

<sup>7</sup> L'année indiquée entre parenthèses est l'année d'expiration du mandat du membre concerné (la date d'échéance est le 30 septembre).

## **F. Adoption de l'ordre du jour**

9. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 18 février 2019, le Comité consultatif a adopté son ordre du jour (A/HRC/AC/22/1) (pour la liste des documents publiés en vue de la vingt-deuxième session du Comité, se reporter à l'annexe I).

## **G. Organisation des travaux**

10. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 18 février 2019, le Comité consultatif a adopté le projet de programme de travail élaboré par le secrétariat.

## **III. Demandes actuellement à l'examen, adressées au Comité consultatif en application de résolutions du Conseil des droits de l'homme**

### **1. Politiques nationales et droits de l'homme**

11. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 18 février 2019, le Comité consultatif a tenu, en application de la résolution 35/32 du Conseil des droits de l'homme, un débat sur les politiques nationales, les droits de l'homme et les objectifs de développement durable. Dans ce contexte, un représentant de la Section du développement durable du Haut-Commissariat aux droits de l'homme a fait un exposé sur les efforts déployés par le Haut-Commissariat pour rassembler des informations sur les bonnes pratiques, les difficultés, les enseignements et les recommandations se rapportant à l'intégration, dans les politiques nationales, des droits de l'homme tels qu'ils sont consacrés par le droit international des droits de l'homme. Au cours du débat qui a suivi, des membres du Comité et des représentants d'États observateurs ont pris la parole (voir annexe II). Le représentant de la Section du développement durable a quant à lui formulé des observations finales. Lors de la réunion, M. Diaconu, le Rapporteur chargé de l'élaboration du rapport correspondant, a annoncé que le Comité consultatif avait décidé de faire figurer dans les grandes lignes préliminaires de l'étude un paragraphe sur la question de l'intégration des droits de l'homme dans les politiques nationales et d'inclure la question des administrations locales dans le mandat sur les politiques nationales et les droits de l'homme. Le Comité consultatif a ensuite consacré un débat à la question des administrations locales et des droits de l'homme, conformément à la résolution 39/7 du Conseil des droits de l'homme. Dans cette résolution, le Conseil priait le Haut-Commissariat d'élaborer – en consultation avec, entre autres, le Comité consultatif – un rapport sur les moyens efficaces de favoriser la coopération entre les administrations et les parties prenantes locales. Des représentants de la Section de l'état de droit et de la démocratie du Haut-Commissariat ont fait un exposé sur cette la question. Au cours du débat qui a suivi, des membres du Comité consultatif ont pris la parole et indiqué qu'ils présenteraient des contributions à ce sujet (voir annexe II).

### **2. Importance d'un instrument juridiquement contraignant sur le droit au développement**

12. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 18 février 2019, le Comité consultatif a tenu, en application de la résolution 39/9 du Conseil des droits de l'homme, un débat sur l'importance d'un instrument juridiquement contraignant sur le droit au développement. Dans ce contexte, le Secrétaire du Groupe de travail sur le droit au développement a présenté le mandat du Groupe. Un autre exposé sur ce thème a été fait par un membre du Haut-Commissariat chargé de l'appui au mandat du Rapporteur spécial sur le droit au développement. Au cours du débat qui a suivi, des membres du Comité, des représentants d'États observateurs et le représentant d'une organisation non gouvernementale ont pris la parole (voir annexe II).

**3. Activités des fonds voutours et leurs incidences sur les droits de l'homme**

13. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 18 février 2019, le Comité consultatif a tenu, en application de la résolution 34/3 du Conseil des droits de l'homme, un débat sur les activités des fonds voutours et leurs incidences sur les droits de l'homme. Au cours des discussions, des membres du Comité et des représentants d'États observateurs ont pris la parole (voir annexe II).

**4. Effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme**

14. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 18 février 2019, le Comité consultatif a tenu, en application de la résolution 34/8 du Conseil des droits de l'homme, un débat sur les effets préjudiciables du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme. Au cours des discussions, des membres du Comité, des représentants d'États observateurs et le représentant d'une organisation non gouvernementale ont pris la parole (voir annexe II).

**5. Effets négatifs du non-rapatriement des fonds d'origine illicite sur la jouissance des droits de l'homme**

15. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 19 février 2019, le Comité consultatif a tenu, en application des résolutions 31/22 et 34/11 du Conseil des droits de l'homme, un débat sur les effets négatifs du non-rapatriement des fonds d'origine illicite sur la jouissance des droits de l'homme. Au cours des discussions, des membres du Comité et des représentants d'États observateurs ont pris la parole (voir annexe II).

**6. Contribution du développement à la jouissance de tous les droits de l'homme**

16. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 19 février 2019, le Comité consultatif a tenu, en application de la résolution 35/21 du Conseil des droits de l'homme, un débat sur la contribution du développement à la jouissance de tous les droits de l'homme. Au cours des discussions, des membres du Comité, des représentants d'États observateurs et des représentants d'organisations non gouvernementales ont pris la parole (voir annexe II).

**7. Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

17. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 19 février 2019, le Comité consultatif a tenu, en application des résolutions 72/157 et 73/262 de l'Assemblée générale, un débat sur la situation mondiale en matière d'égalité raciale et sur les moyens d'évaluer la situation et de déceler les lacunes et les chevauchements d'activités potentiels. Au cours des discussions, des membres du Comité et le représentant d'une organisation non gouvernementale ont pris la parole (voir annexe II).

**8. Rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme**

18. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 19 février 2019, le Comité consultatif a tenu, en application de la résolution 37/23 du Conseil des droits de l'homme, un débat sur le rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Au cours des discussions, des membres du Comité et des représentants d'États observateurs ont pris la parole (voir annexe II).

#### **IV. Mise en œuvre des sections III et IV de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, en date du 18 juin 2007, et de la section III de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil, en date du 25 mars 2011**

##### **A. Examen des méthodes de travail**

19. Le 21 février 2019, le Comité consultatif a examiné en séance privée ses méthodes de travail.

##### **B. Ordre du jour et programme de travail annuel, y compris les nouvelles priorités**

20. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 21 février 2019, le Comité consultatif a consacré un débat à des documents de réflexion et des propositions de travaux de recherche. Les membres du Comité se sont penchés sur la suite à donner aux propositions de travaux de recherche examinées aux dix-neuvième, vingtième et vingt et unième sessions, et plus particulièrement à celles intitulées « Transformation numérique : impact des nouvelles technologies sur les droits de l'homme » (M. Soh), « Droits économiques, sociaux et culturels à l'ordre du jour des juridictions internationales » (M. Diaconu) et « Instauration de l'égalité des sexes et de la parité au sein du Comité consultatif » (M<sup>me</sup> Salmón).

21. À la même séance, des membres du Comité consultatif ont soumis à son examen des documents de réflexion et des propositions de travaux de recherche sur les thèmes suivants :

- Droits de l'homme des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays (M<sup>me</sup> Omar) ;
- Droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire (M. Hennebel).

22. Le Comité consultatif a décidé de poursuivre l'examen des questions susmentionnées à sa vingt-troisième session.

#### **V. Rapport du Comité consultatif sur sa vingt-deuxième session**

23. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 22 février 2019, le Rapporteur du Comité consultatif a présenté le projet de rapport du Comité sur sa vingt-deuxième session. Le Comité a adopté le projet de rapport *ad referendum* et a décidé de charger le Rapporteur d'en établir la version définitive.

24. À la même séance, M. Ziegler a prononcé des déclarations de clôture. Après le traditionnel échange de félicitations et de remerciements, la Présidente a formulé des observations finales et prononcé la clôture de la vingt-deuxième session du Comité consultatif.

## Annexe I

[Anglais seulement]

### Documents issued for the twenty-second session of the Advisory Committee

#### Documents issued in the general series

<i>Symbol</i>	<i>Agenda item</i>	
A/HRC/AC/22/1	2	Provisional agenda and annotations
A/HRC/AC/22/2	5	Report of the Advisory Committee on its twenty-second session

#### Documents issued in the limited series

<i>Symbol</i>	<i>Agenda item</i>	
A/HRC/AC/22/L.1	3 (d)	Activities of vulture funds and their impact on human rights
A/HRC/AC/22/L.2	3 (e)	Negative impact of terrorism on the enjoyment of human rights
A/HRC/AC/22/L.3	3 (f)	Negative impact of the non-repatriation of funds of illicit origin on the enjoyment of human rights
A/HRC/AC/22/L.4	3 (g)	Contribution of development to the enjoyment of human rights
A/HRC/AC/22/L.5	3 (h)	National policies and human rights
A/HRC/AC/22/L.6	3 (i)	A global call for concrete action for the total elimination of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance and the comprehensive implementation of and follow-up to the Durban Declaration and Programme of Action
A/HRC/AC/22/L.7	3 (j)	The role of technical assistance and capacity-building in fostering mutually beneficial cooperation in promoting and protecting human rights
A/HRC/AC/22/L.8	3 (k)	Importance of a legally binding instrument on the right to development

## Annexe II

[Anglais seulement]

### List of speakers

<i>Agenda item</i>	<i>Meeting and date</i>	<i>Speakers</i>
3. Requests addressed to the Advisory Committee stemming from Human Rights Council resolutions and currently under consideration by the Committee	1st meeting 18 February 2019	Members: Lazhari Bouzid, Ion Diaconu, Dheerujlall Seetulsingh Observer States: Ecuador, Peru and Algeria
(h) National policies and human rights		
(k) Importance of a legally binding instrument on the right to development	2nd meeting 18 February 2019	Members: Ajai Malhotra, Alessio Bruni, Mikhail Lebedev, Xinsheng Liu, José Augusto Lindgren Alves, Lazhari Bouzid, Dheerujlall Seetulsingh, Cheikh Tidiane Thiam Observer States: China, India, Bolivarian Republic of Venezuela Non-governmental organization: Society for Threatened People
(d) Activities of vulture funds and their impact on human rights	2nd meeting 18 February 2019	Members: Jean Ziegler (Rapporteur), José Augusto Lindgren Alves, Dheerujlall Seetulsingh, Cheikh Tidiane Thiam, Mohamed Bennani, Ion Diaconu, Ludovic Hennebel, Alessio Bruni, Karla Hananía de Varela Observer States: Algeria, Cuba, Plurinational State of Bolivia
(e) Negative effects of terrorism on the enjoyment of human rights	2nd meeting 18 February 2019	Members: Mona Omar (Rapporteur), Lazhari Bouzid, Alessio Bruni, Ludovic Hennebel, Ion Diaconu, José Augusto Lindgren Alves, Elizabeth Salmón Observer States: Egypt, Algeria Non-governmental organization: National Association for Youth Exchanges
(e) Negative impact of the non-repatriation of funds of illicit origin on the enjoyment of human rights	3rd meeting 19 February 2019	Members: Dheerujlall Seetulsingh (Rapporteur), Ibrahim Abdulaziz Alsheddi, Ajai Malhotra, Alessio Bruni, Mona Omar, Ludovic Hennebel, Changrok Soh, Lazhari Bouzid, José Augusto Lindgren Alves Observer States: Egypt, Tunisia, Ecuador

<i>Agenda item</i>	<i>Meeting and date</i>	<i>Speakers</i>
(g) Contribution of development to the enjoyment of all human rights	3rd meeting 19 February 2019	Members: Mikhail Lebedev (Rapporteur), Xinsheng Liu, Karla Hananía de Varela, Lazhari Bouzid, Ion Diaconu, José Augusto Lindgren Alves, Ludovic Hennebel  Observer States: Bolivarian Republic of Venezuela, Plurinational State of Bolivia  Non-governmental organization: Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII, International Human Rights Association of American Minorities, National Association for Youth Exchanges
(i) Global call for concrete action for the total elimination of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance and the comprehensive implementation of and follow-up to the Durban Declaration and Programme of Action	3rd meeting 19 February 2019	Members: Ludovic Hennebel (Rapporteur), Ion Diaconu, Dheerujall Seetulsingh, José Augusto Lindgren Alves, Mona Omar, Cheikh Tidiane Thiam  Non-governmental organization: Sikh Human Rights Group
(j) Role of technical assistance and capacity-building in fostering mutually beneficial cooperation in promoting and protecting human rights	4th meeting 19 February 2019	Members: Lazhari Bouzid (Rapporteur), Kaoru Obata, Alessio Bruni, Ajai Malhotra, Xinsheng Liu  Observer States: Bolivarian Republic of Venezuela, China
4. Implementation of sections III and IV of the annex to Human Rights Council resolution 5/1 and section III of the annex to Council resolution 16/21		
(b) Agenda and annual programme of work, including new priorities	6th meeting 21 February 2019	Members: Changrok Soh, Dheerujall Seetulsingh, Ludovic Hennebel, Alessio Bruni, José Augusto Lindgren Alves, Mona Omar, Karla Hananía de Varela, Ibrahim Abdulaziz Alsheddi, Mikhail Lebedev, Lazhari Bouzid, Cheikh Tidiane Thiam  Non-governmental organization: Association of World Citizens